



Federale Synode

van Protestantse en Evangelische Kerken in België

Synode Fédéral

des Eglises protestantes et évangéliques de Belgique

Dates et données

1781 Le 12 XI 1781, au temps de l'empereur Joseph II, certaines libertés furent attribuées aux protestants des Pays-Bas méridionaux pour la première fois.

1794 Politique de déchristianisation et de persécution antireligieuse, fermeture des lieux de culte, instauration du culte de la Raison, destruction de croix et de confessionnaux.

1802 Régime français : Napoléon Ier traite le calvinisme et le luthéranisme de la même façon que le culte catholique Romain et leur donne ainsi le droit de constituer des églises. Nous avons ici la base d'une "relation réglementée" (pas tellement une "séparation") entre Église et État. Les conditions qui étaient irréalistes dans nos régions furent remplacées par des dispositions plus favorables grâce à la Loi du 15 germinal de l'An XII (= 5 IV 1804).

1816 Cette reconnaissance reste acquise dans le Royaume Uni des Pays-Bas. Paiement de salaires de pasteurs et (indemnité) de logement. Article 18 de la Loi du 16 IV 1816 élargit la reconnaissance à tous les protestants.

1831 La Constitution belge joint la liberté d'organisation (actuellement art. 19 et 21) au régime de soutien (art. 181).

1839 Établissement du Synode de l'Union des Églises protestantes évangéliques du Royaume de Belgique comme représentant des seize paroisses financées – reconnaissance comme autorité de *toutes* les églises protestantes. Des fusions successives menèrent à la création de l'Église Protestante Unie de Belgique (ÉPUB) en 1979.

En outre, plusieurs communautés protestantes et évangéliques apparaissent déjà avant la première Guerre Mondiale : l'Église Chrétienne Missionnaire Belge (1837), les Assemblées de Frères (1854), l'Armée du Salut (1889), les Églises Baptistes (1892), les Églises Réformées (1894), les Adventistes du Septième Jour (1897). A l'heure actuelle (2018), certaines de ces communautés font partie de l'ÉPUB ou y sont affiliées, d'autres font partie du Synode Fédéral et d'autres encore ne sont affiliées à aucune des deux branches.

1918 La première Guerre Mondiale forme l'arrière-plan d'un accroissement important des églises protestantes et évangéliques, entre autres grâce à la Mission Évangélique Belge (1919), à l'Église Méthodiste (1920) et aux Églises Pentecôtistes (1930).

1923 La Fédération des Églises Protestantes de Belgique est constituée. Elle est impliquée dans un nombre limité de contacts avec les pouvoirs publics ayant trait à des matières générales du milieu protestant. La Fédération a cessé d'exister au moment de la création de l'ÉPUB.

1972 Le deuxième Concile du Vatican occasionne (sans le vouloir) un accroissement important, notamment au sein des Evangelische Christengemeenten Vlaanderen (1972) et des Églises Chrétiennes Réformées (1972).

1987 L'Evangelische Alliantie Vlaanderen (E.A.V.) est constituée en ASBL pour représenter ses membres auprès d'instances officielles et de l'ÉPUB. Plus tard, la Fédération Évangélique Francophone de Belgique se joindra à elle dans ce dialogue (1989). À l'initiative de l'ÉPUB, la Concertation des Églises Protestantes et Évangéliques est lancée (1989-1991), mais elle ne mène à rien.

Dans cette même période, l'accroissement des églises évangéliques continue, surtout par l'immigration (en provenance d'Afrique, d'Amérique du Sud, de l'Europe de l'Est). Ces Églises sont souvent unies au sein de nouvelles dénominations : Église de Dieu (1990), Réseau Antioche (1994), la Fraternité (2015).

1994 Des changements dans la législation de l'enseignement néerlandophone amènent à la création d'une commission composée de membres aussi bien de l'ÉPUB que de l'E.A.V. et du Verbond van Vlaamse Pinkstergemeenten. Cette commission devient compétente pour l'enseignement religieux protestant.

1998 Le Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique est créé le 3 I 1998. Au début, l'idée était de rassembler toutes les Églises protestantes et évangéliques dans ce Synode, mais cette initiative n'a pas abouti. Dès lors, le Synode Fédéral est plutôt le pendant de l'ÉPUB.

2003 Le ministre de Justice (compétent pour les cultes) prend acte de la création du Conseil Administratif du Culte Protestant et Évangélique (C.A.C.P.E.) comme institution représentative. Les statuts du C.A.C.P.E. disposent d'une composition paritaire avec deux branches : l'ÉPUB et le Synode Fédéral.

2018 Le C.A.C.P.E. réunit actuellement 750 paroisses protestantes et évangéliques. La branche de l'ÉPUB compte 200 paroisses, a 115 postes de pasteur financés par les pouvoirs publics, six secrétaires et un président de Synode (actuellement le Pasteur Steven H. Fuite) ; le Synode Fédéral compte 550 paroisses, a 25 postes de pasteurs financés par les pouvoirs publics, quatre secrétaires et un président de Synode (actuellement le Dr Geert W. Lorein).